

ORGANISATION MUTUALISEE	Technicien eau et assainissement
PÔLE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Catégorie – Filière B technique
Service Eau et Assainissement	Cadre d’emploi Technicien
Cellule Eau Potable	Statut / Quotité de travail Contractuel 100%
Supérieur(e) hiérarchique direct(e) :	Responsable technique eau potable et assainissement industriel

PRÉSENTATION DU SERVICE

Mission principale du service : La direction de l'eau participe à la définition des orientations stratégiques et met en œuvre les politiques publiques de l'eau et de l'assainissement. Il garantit la qualité du service rendu aux usagers. Il met en œuvre et exploite les outils de traitement de l'information liés à la connaissance et au suivi des réseaux et des équipements relatifs à l'eau potable et à l'assainissement. Il comporte deux entités : la Régie municipale d'Eau potable et la régie d'Assainissement d'Annonay Rhône Agglo.

Les régies d'eau et d'assainissement garantissent le bon fonctionnement technique et l'entretien des systèmes d'eau et d'assainissement dans le respect des réglementations en vigueur. Elles réalisent les programmes de travaux annuels dans le respect des délais, des enveloppes budgétaires et des règles de conception et de réalisation des travaux.

Effectif du service : 16 agents

Effectif de la cellule eau potable : 6 agents

PRÉSENTATION DU POSTE

A. MISSION PRINCIPALE – RAISON D’ÊTRE – FINALITÉ DU POSTE

En collaboration avec l'équipe et les services mutualisés des deux collectivités, vous assurez la mise en œuvre des politiques communales de l'eau et intercommunales d'assainissement dans un contexte d'évolution permanente des collectivités.

Le technicien eau potable et assainissement organise et met en œuvre les investissements sur les réseaux, effectue les déclarations de travaux, les suivis de chantiers, rédige les comptes-rendus, valide les réceptions et les essais, le suivi après travaux, s'assure de la bonne communication avec les usagers.

Il élabore les dossiers de consultation des entreprises, en collaboration avec la direction de la commande publique.

Le technicien doit suivre les aspects techniques, administratifs, réglementaires et budgétaires des opérations et des projets sur l'eau potable et l'assainissement.

Il participe aux réponses techniques des demandes et réclamations des usagers.

Il instruit les demandes d'urbanisme d'eau et d'assainissement.

Il rédige le rapport annuel d'eau potable et effectue le suivi des indicateurs réglementaires.

Le technicien est tenu de participer au groupe de travail sur des projets transversaux.

Il assiste le responsable dans le suivi de la prestation d'exploitation d'eau potable.

L'assistance et le remplacement des agents sur les missions réglementaires et obligatoires durant les congés de chacun font parties des missions du technicien.

Le technicien contribue à l'élaboration du programmation pluriannuelle des investissements.

Il met en œuvre et assure le contrôle des rejets industriels dans le réseau public d'assainissement, ainsi que les contrôles réglementaires liés à ces rejets. Il rédige les autorisation de rejet autres que domestiques au réseau public.

B. MISSIONS ET ACTIVITÉS DU POSTE

❖ mission 1 : participer aux orientations de la politique d'eau potable

- apporter assistance et conseil au service en matière de prospection et d'évaluation
- effectuer ou faire réaliser des études de diagnostic, d'opportunité, de faisabilité, de conception dans le respect des normes techniques, des règles de sécurité et des coûts optimisés d'exploitation
- contribuer à l'évaluation des effets et impacts de la politique publique par la mise en place et le suivi d'indicateurs de performance
- participer à l'élaboration du budget annexe eau potable

❖ mission 2 : conduire la réalisation d'opérations de construction et de réhabilitation des réseaux et des installations d'eau potable

- élaborer les marchés de travaux et de prestations intellectuelles voire les contrats d'exploitation et les avenants éventuels, montage des dossier de demande de subvention
- planifier et superviser la réalisation des travaux jusqu'à la réception, en vérifiant la conformité des prestations réalisées avec la commande passée
- coordonner les différents intervenants et informer les parties prenantes
- contrôler le respect du planning et des coûts, l'application des normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et équipements, et l'application des règles d'hygiène et de sécurité
- référer régulièrement au responsable eau et assainissement industriel sur l'avancement des opérations et les aléas de chantiers
- ordonnancer et valider les demandes de branchements neufs et les individualisations en lien avec le prestataire
- suivre le contrôle et ordonnancer la relève des compteurs

❖ mission 3 : mettre en œuvre les orientations de la collectivité en matière de contrôle des rejets industriels et de demandes d'urbanisme

- contrôler les comptes-rendus d'autosurveillance des industriels, en lien avec la DREAL, préparer la facturation des redevances industrielles
- planifier et réaliser des visites ponctuelles des industriels
- superviser et contribuer à la réalisation des diagnostics (conditions de rejets dans les réseaux collectifs, évaluation du patrimoine, etc.)
- réaliser les dossiers d'autorisation de rejet non domestique
- instruire les demandes d'urbanisme sur l'assainissement et l'eau potable

C. INTÉRÊTS - CONTRAINTES DU POSTE

Travail en bureau avec déplacements fréquents sur le terrain, horaires réguliers avec amplitude variable en fonction des obligations de service.

D. CHAMP D'AUTONOMIE ET DE RESPONSABILITÉ

Autonomie dans l'organisation du travail, une stratégie mal définie ou des choix techniques inadaptés peuvent conduire à des conséquences financières, sanitaires ou environnementales importantes engageant la responsabilité de l'agent ou de la collectivité.

Sous la responsabilité directe de la responsable du service

E. CHAMP DES RELATIONS

Communication régulière avec la responsable hiérarchique, le chef de service et le chef de Pôle.
Travail en équipe avec l'assistante administrative et la comptable, les agents d'accueil et de gestion clientèle, le second technicien eau potable et le prestataire chargé de l'exploitation des ouvrages d'eau potable
Contacts réguliers avec les autres services mutualisés, la régie d'assainissement, les prestataires et les usagers
Relations avec les partenaires (département, Agence de l'Eau, DDT, DREAL, etc.)

F. DIPLÔMES ET HABILITATIONS REQUIS

Détenir un diplôme de technicien dans l'environnement est un plus
Une expérience professionnelle de 5 ans minimum dans le suivi de chantier et la gestion des marchés publics
Permis VL

G. CONDITION D'EXERCICE

- **lieu de travail**
Parc de la Lombardière
- **temps de travail hebdomadaire**
35 heures/semaine sur 5 jour par semaine
- **remplacement/intérim**
la responsable eau et assainissement industriel
- **astreintes**
Non conerné
- **avantages**
téléphone mobile

COMPETENCES REQUISES

A. LES « SAVOIRS »

- A. Connaître les enjeux, les évolutions et le cadre technique et réglementaire en matière d'assainissement et d'environnement (caractéristiques des rejets - filières de traitement – conception des réseaux - prévention des risques – etc.)
- B. Connaître l'environnement technique et juridique des collectivités territoriales
- C. Maîtriser les procédures administratives, les règles de la commande publique et l'ingénierie territoriale
- D. Maîtriser la langue française et les outils bureautiques

B. LES « SAVOIR-FAIRE »

- A. Élaborer et mener à bien des procédures d'appels d'offres, d'achat public et de prestation de service
- B. Mettre en œuvre des méthodes d'analyse et de diagnostic
- C. Suivre et organiser une veille technique, réglementaire et environnementale

C. LES « SAVOIR-ÊTRE »

- a. Faire preuve d'autonomie, être organisé, méthodique et rigoureux
- b. Savoir coordonner ses activités avec celles de ses collègues
- c. Faire preuve de diplomatie, de pédagogie et de sens du contact
- d. Savoir rendre compte et être force de proposition
- e. Être réactif et disponible

Candidature +CV à adresser à Madame Antoinette SCHERER Maire d'Annonay – Hôtel de ville – BP 133 – 07100 ANNONAY, avant le 30 mars 2018.